Nations Unies A/C.5/61/L.38

Assemblée générale

Distr. limitée
28 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Cinquième Commission
Point 117 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Projet de décision présenté par les représentants du Pakistan*
et du Mexique

Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

La Cinquième Commission, ayant examiné la note verbale datée du 22 mars 2007 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Bureau de la Présidente de l'Assemblée générale concernant la situation budgétaire de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme[1],

a) Décide d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence d'un montant de 857 800 dollars au titre du chapitre 9, Affaires économiques et sociales, du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, en gardant à l'esprit la résolution 60/229 du 23 décembre 2005;

b) Décide également de prier le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée à sa soixante-deuxième session sur les dépenses connexes dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

---

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

[1] A/C.5/61/20.

07-28725 (F) 280307 280307